



MUTA SANTÉ

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (RSSF)

*Rapport 2023 sur les données au
31 décembre 2022*



Table des matières

INTRODUCTION	4
LEXIQUE	5
SYNTHESE	6
ACTIVITES ET RESULTATS	7
1-1 ACTIVITES	7
1-2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION.....	9
1-3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	10
1-4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES	11
1-5 AUTRES INFORMATIONS	11
SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	12
2-1 INFORMATIONS GENERALES.....	12
2-2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE.....	15
2-3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES y compris l'évaluation interne de solvabilité.....	16
2-4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	17
2-5 FONCTION AUDIT INTERNE.....	19
2-6 FONCTION ACTUARIELLE	19
2-7 SOUS TRAITANCE	20
2-8 AUTRES INFORMATIONS.....	20
PROFIL DE RISQUE	21
3-1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	22
3-2 RISQUE DE MARCHE.....	25
3-3 RISQUE DE CREDIT	28
3-4 RISQUE DE LIQUIDITE	30
3-5 RISQUE OPERATIONNEL	31
3-6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	31
3-7 AUTRES INFORMATIONS	31
VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	32
4-1 ACTIF.....	33
4-2 PROVISIONS TECHNIQUES.....	35
4-3 AUTRES PASSIFS.....	37
4-4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....	38



4-5 AUTRES INFORMATIONS	38
GESTION DU CAPITAL	39
5-1 FONDS PROPRES	39
5-2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL SOLVABILITE REQUIS	41
5-3 UTILISATION DU SOUS MODULE « risque sur action » ...	41
5-4 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE	42
5-5 NON-RESPECT DU SCR OU DU MCR	42
5-6 AUTRES INFORMATIONS	42

INTRODUCTION

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du règlement.

Il concerne la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2022, a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de la séance du 03 avril 2023.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et est publié sur le site internet de l'entreprise.

LES CHIFFRES CLÉS

*135 000 personnes
couvertes en santé
pour 91 000 chefs de
famille*

*8 400 assurés en
prévoyance*

*Un chiffre d'affaires
TTC de 117.2M€*

*Un résultat
comptable de 1,6M€*

*Un ratio de solvabilité
de 199%*

*Des fonds propres S2
de 54.5M€*

LEXIQUE

- ACPR** Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- BE** Meilleure estimation (Best Estimate)
- EIRS** Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA en anglais)
- ID** Impôt Différé
- LoB** Ligne d'activité en français (Line of Business)
- MCR** Minimum de capital requis (Minimum Capital Requirement)
- ORSA** Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
- QRT** Quantitative Reporting Templates, ou états quantitatifs
- SCR** Capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement)

SYNTHESE

MUTA SANTÉ est une mutuelle livre II, régie par le code de la Mutualité, agissant principalement en assurance santé et possédant les agréments pour les branches 1 (accidents) et 2 (maladie) et depuis septembre 2019 également pour les branches 20 (Vie-Décès) et 21 (Natalité).

Sur l'exercice 2022, MUTA SANTÉ affiche un chiffre d'affaires hors taxes de 103.6 M€ en progression de 6.9% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice 2022 est de 1,6 M€.

MUTA SANTÉ est principalement exposée aux risques de souscription santé et de marché. Le risque de souscription santé est en progression cette année du fait de l'augmentation du volume de primes. Le risque marché est en quant à lui en baisse du fait du SCR action et ceci malgré la hausse du SCR immobilier avec la construction du siège social.

Le Capital de solvabilité requis (SCR) par le législateur évolue très légèrement pour atteindre 27.4 M€ contre 27.3 M€ l'an dernier. Le Minimum de solvabilité requis (MCR) est quant à lui de 6,9 M€ en 2022 contre 6.8 M€ en 2021.

La valorisation de chaque poste du bilan laisse apparaître un montant de

fonds propres de 54.5 M€ en 2022 contre 60.7 M€ en 2021.

Au final, le ratio de couverture du SCR de MUTA SANTÉ baisse pour atteindre 199% contre 222% en 2021. Le ratio de couverture du MCR suit la même tendance pour atteindre 795% en 2022 contre 888% en 2021.

Chiffres clés de MUTA SANTÉ :

	2021	2022
Chiffre d'affaires HT	97,0M€	103,6M€
Résultat comptable	2,8M€	1,6M€
SCR en M€	27,3M€	27,4M€
MCR en M€	6.8M€	6.9M€
Fonds propres en M€	60,7M€	54,5M€
Ratio de couverture du SCR	222%	199%
Ratio de couverture du MCR	888%	795%

La réforme 100% santé continue à avoir des impacts sur la consommation santé notamment en dentaire et donc sur le résultat technique de l'activité et ceci malgré les indexations effectuées au 1^{er} janvier 2022. L'activité en collectif prévoyance continue à progresser au niveau de MUTA SANTÉ mais de façon maîtrisée et sans sinistralité importante notamment en Vie, permettant de maintenir un SCR souscription Vie à un niveau encore faible.

C'est au niveau financier que la situation s'est dégradée avec une diminution significative des plus-values latentes détenues par MUTA SANTÉ et donc une baisse des fonds propres dégradant les ratios de couverture.

ACTIVITES ET RESULTATS

1-1 ACTIVITES

1-1-1 INFORMATIONS GENERALES

MUTA SANTÉ est une mutuelle livre II, régie par le code de la Mutualité, agissant majoritairement en assurance santé et possédant les agréments pour les branches :

Branche 1 : Accidents

Branche 2 : Maladie

Branche 20 : Vie-Décès (depuis septembre 2019)

Branche 21 : Natalité (depuis septembre 2019)

Le siège social de la mutuelle est domicilié au : 20B rue Chemnitz 68200 MULHOUSE

La mutuelle ne comprend pas de filiale, d'entreprise liée ni de succursale.

La mutuelle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :

1^{ère} direction de contrôle des Assurances

Brigade 1 Organismes mutualistes

4 place de Budapest

75 436 PARIS

L'auditeur externe est le cabinet JMK Sarl – 4 rue de la Montagne - BP1116 - 68052 Mulhouse Cedex.

Avec près de 135 000 personnes protégées en santé, le chiffre d'affaires hors taxes de MUTA SANTÉ représente un montant de 96,5 M€. Au niveau de la prévoyance comprenant la couverture des risques arrêt de travail et décès pour des contrats collectifs, MUTA SANTÉ assure près de 8 500 salariés pour un chiffre d'affaires de près de 7,1M€.

L'enjeu principal de MUTA SANTÉ, sur les années à venir reste d'être capable de séduire toujours plus de nouveaux assurés pour faire face au vieillissement naturel de sa population assurée et de continuer à proposer un niveau de gestion et un service de qualité compte tenu des évolutions règlementaires et des besoins des assurés.

La stratégie de MUTA SANTÉ afin de renforcer son développement est donc de poursuivre son développement au niveau des contrats collectifs d'entreprise en santé et en prévoyance, domaines où elle possède les compétences nécessaires en gestion ou en technique. Cette stratégie de développement, notamment sur les TPE/PME en local, devra se faire dans le respect des marges techniques de la Mutuelle.

1-1-2 FAITS MARQUANTS 2022

- Une consommation santé toujours importante

Après une année 2021 qui a cumulé les effets report de soins 2020 et impacts 100% santé, l'année 2022 a encore été synonyme de consommation médicale importante notamment en dentaire et en hospitalisation. La réforme 100% santé continue à avoir des effets sur la consommation dentaire et audioprothèses notamment au niveau des fréquences de consommation sans voir d'impact positif de la réforme sur les dépenses en optique.

- Progression du portefeuille collectif

Pour répondre à l'enjeu du renouvellement du portefeuille individuel, MUTA SANTÉ a poursuivi son développement au niveau des contrats collectifs santé d'entreprises et ceci de façon raisonnée afin d'atteindre un niveau de rentabilité satisfaisant de cette activité.

C'est dans cet objectif que MUTA SANTÉ assure également des contrats collectifs prévoyance principalement en complément d'un contrat collectif santé et pour des entreprises en région.

Ces contrats lorsqu'ils sont d'importance, font appel à de la réassurance spécifique et globale dans le cadre d'une approche risque du dossier.

- Projet immobilier

La partie immobilière de l'actif augmente compte tenu de la progression de la construction en cours .

Pour rappel ce projet a été financé dans son intégralité par le recours à deux emprunts pour lesquels MUTA SANTÉ a pu bénéficier de taux d'intérêt avantageux avant que ceux-ci ne remontent. Nous devrions pouvoir intégrer nos nouveaux locaux à la fin du 1^{er} semestre 2023.

- Situation des marchés financiers

L'année 2022 aura été une année particulièrement difficile sur les marchés financiers avec un impact sur nos plus-values latentes . En effet, le déclenchement de la guerre en Ukraine, la résurgence de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires avec de fortes hausses de taux d'intérêt auront été les catalyseurs de l'évolution des marchés financiers en 2022.

1-2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

L'activité de MUTA SANTÉ reste concentrée en 2022 sur la ligne d'activité frais médicaux, soit un risque à court terme (non assimilable à des techniques vie). D'autres lignes d'activité sont présentes en 2022 concernant la prévoyance.

Ligne d'activité	Segment	Garanties
Santé non assimilable à des techniques vie	Frais médicaux	
	Assurance de protection de revenu	Incapacité, Invalidité en attente
Santé assimilable à des techniques vie	Invalidité	
Vie	Décès	Capital décès, rente de conjoint et d'éducation

Le résultat de souscription de MUTA SANTÉ est le suivant :

RESULTAT DE SOUSCRIPTION NON VIE (montants en K€)	2021	2022
(+) Cotisations brutes	95 141	100 859
(-) Charges de sinistres	-87 578	-92 462
(-) Frais	-8 970	-9 955
(+/-) Résultat de réassurance	965	1 624
TOTAL	-441	66

Ratio combiné (sinistres+frais)/cotisations	101,5%	101,5%
Ratio sinistres/cotisations	92,1%	91,7%

RESULTAT DE SOUSCRIPTION VIE (montants en K€)	2021	2022
(+) Cotisations brutes	1 833	2 778
(-) Charges de sinistres	-1 066	-1 133
(-) Frais	-81	-97
(+/-) Résultat de réassurance	-623	-861
TOTAL	63	687

Ratio combiné (sinistres+frais)/cotisations	62,6%	44,3%
Ratio sinistres/cotisations	58,2%	40,8%

Le résultat de réassurance se décompose comme suit :

RESULTAT DE REASSURANCE (montants en K€)	2021	2022
(-) Cotisations cédées	-6 248	-7 948
(-) Charges de sinistres cédées	6 090	7 956
(+) Commissions reçues	500	756
TOTAL	342	764

Le résultat de souscription s'élève à **66K€** en Non-Vie contre -441 K€ en 2021 auquel s'ajoute un résultat de souscription Vie de **+687K€**.

Sur la partie non-vie, le résultat est tout juste à l'équilibre après réassurance malgré l'augmentation des cotisations santé du fait d'un niveau de charge de sinistre santé encore élevé en 2022.

Concernant l'activité en prévoyance collective, la montée en charge du portefeuille nécessite des provisions importantes au niveau de l'arrêt de travail mais la partie décès permet d'améliorer le résultat de souscription global sur ce risque.

Au niveau de la réassurance, le solde ressort à un résultat positif du fait de la cession sur un contrat global déficitaire en prévoyance et permet ainsi un résultat global de souscription équilibré avec 753K€.

1-3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier de MUTA SANTÉ est le suivant :

RESULTAT DES INVESTISSEMENTS (montants en K€)	2021	2022
(+) Revenus des placements	153	156
(+) Autres produits des placements	74	81
(+) Profits provenant de la réalisation des placements	4 014	981
(-) Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-66	-68
(-) Autres charges de placements	-66	-78
(-) Pertes provenant de la réalisation des placements	-814	-131
TOTAL	3 295	941

Le résultat financier s'élève à **941K€ en 2022** contre 3 295 K€ en 2021. Cette baisse correspond à la volonté de réaliser peu de plus-values latentes compte tenu de la situation du marché financier en 2022. Les profits provenant de la réalisation des placements sont ainsi de 981K€ en 2022 contre 4 014K€ en 2021.

1-4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES (montants en K€)	2021	2022
(+) Autres produits non techniques	0	0
(-) Autres charges non techniques	-123	-64
(+) Produits exceptionnels	0	0
(-) Charges exceptionnelles	0	0
(-) Impôts sur le résultat	8	5
TOTAL	-115	-59

Le résultat des autres activités s'élève à **- 59K€** contre -115K€ en 2021. Le niveau stable de ce résultat est dû à l'absence de charge d'impôt compte tenu du faible résultat de souscription ainsi qu'à la baisse importante des plus-values latentes.

RESULTAT NET SOCIAL (montants en K€)	2021	2022
RESULTAT DE SOUSCRIPTION NON-VIE	-441	66
RESULTAT DE SOUSCRIPTION VIE	63	687
RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	3 295	941
RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES	-115	-59
TOTAL	2 802	1 635

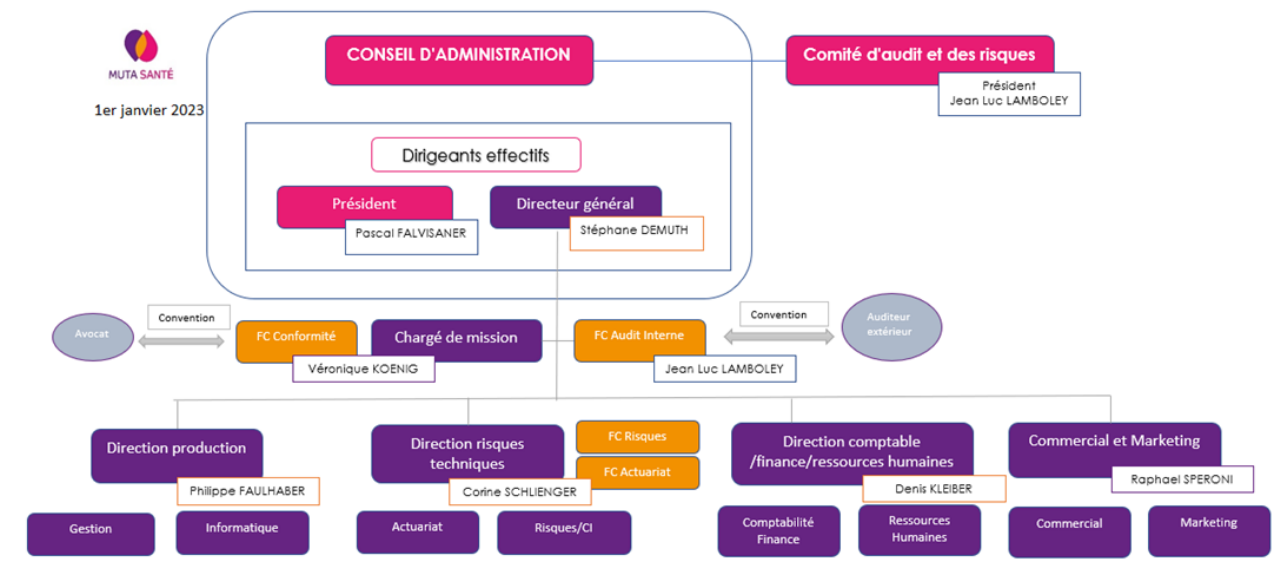
Le résultat net social de l'entité s'élève donc à 1 635K€ contre 2 802K€ en 2021. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du résultat d'investissement qui est compensée pour partie par une hausse du résultat de souscription.

1-5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information

SYSTEME DE GOUVERNANCE

2-1 INFORMATIONS GENERALES



Le Conseil d'Administration de MUTA SANTÉ est composé de 20 administrateurs, dont un président, une vice-présidente, un trésorier et un secrétaire. Les mandats et les fonctions des administrateurs sont issus des élections du 30 juin 2020, la durée du mandat est de 6 ans.

Celui-ci détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Mutuelle.

Les compétences et pouvoirs du Conseil d'Administration sont précisés dans les statuts de la Mutuelle. Ses missions sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen annuel des comptes annuels et l'approbation des rapports règlementaires.

Courant 2022 se sont tenues 4 réunions du Conseil d'administration, selon le calendrier suivant :

- le 04 février 2022
- le 04 avril 2022
- le 09 juin 2022
- le 28 octobre 2022

et une Assemblée générale le 9 juin 2022.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'Administration, en tant que dirigeant opérationnel, il met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration avec l'aide du comité de direction.

A ce titre, il dispose des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre les décisions arrêtées par le Conseil d'Administration et organise les subdélégations de pouvoirs permettant la direction opérationnelle de la mutuelle.

Le Directeur général et le Président de la mutuelle sont nommés en tant que dirigeants effectifs avec :

- Pascal FALVISANER, Président de MUTA SANTÉ,
- Stéphane DEMUTH, Directeur général de MUTA SANTÉ.

Le principe des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs des décisions stratégiques qui pourraient modifier de façon substantielle le profil de risque de la mutuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit et des Risques composé au maximum de 8 administrateurs et d'un membre extérieur disposant de compétences comptables et financières.

Ce Comité d'Audit et des Risques a pour mission principale de suivre :

- Le processus d'élaboration des informations comptables et financières
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Le contrôle légal des arrêtés de comptes annuels
- Les interventions des commissaires aux comptes

Les Fonctions clés

Le système de gouvernance de MUTA SANTÉ repose également sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité et de la fonction audit interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'Audit et des Risques, et au Conseil d'Administration une vision homogène et fiable du suivi des risques de l'entité.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles jouent un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices de la société et du respect des politiques écrites. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale ou le Conseil d'Administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés nommées par le Conseil d'Administration sont les suivantes :

Fonction Clé Gestion des risques : Corine SCHLIENGER

Fonction Clé Audit Interne : Jean Luc LAMBOLEY

Fonction Clé Actuariat : Corine SCHLIENGER

Fonction Clé Vérification de la Conformité : Christian BOPP jusqu'au 31 décembre 2022 et Véronique KOENIG à compter du 1^{er} janvier 2023

Les compétences requises pour les différentes fonctions sont les suivantes :

Domaines de compétences et d'expérience	
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et économie de l'entreprise, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire, système de gouvernance
Fonction Gestion des Risques	Capacité de synthèse, connaissances des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion du risque
Fonction vérification de la conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de changement de réglementation
Fonction Audit Interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités de la Mutuelle
Fonction Actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissances des éléments techniques de calcul

Le parcours professionnel ainsi que les compétences de la personne sont donc examinés par le Conseil d'Administration lors de toute désignation du Directeur général ou de responsable des fonctions clés.

Politique et pratiques de rémunération applicables aux membres du Conseil d'Administration et aux salariés :

La politique de rémunération est déterminée afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas encourager la prise de risques. Les principes suivants sont appliqués à l'ensemble des collaborateurs :

- Respect de la cohérence des rémunérations en fonction du niveau de responsabilité dans l'entreprise,
- Tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs,
- Apprécier la rémunération en prenant en compte de tous les éléments : salaire fixe mais aussi avantages liés au statut et éléments périphériques de rémunération (épargne entreprise, régime de prévoyance, intéressement...).

Concernant les membres du Conseil d'Administration, la fonction d'Administrateur est exercée à titre bénévole sans perception de rémunération ou avantage d'aucune sorte.

Afin de leur permettre d'assurer leur fonction, ils sont remboursés de leur frais avec des indemnités de déplacement calculées à partir de la base kilométrique publiée par l'administration fiscale, les frais d'hébergement, de transport ou perte de salaire sur justificatifs et transmission d'une note de frais et ils perçoivent une indemnité de 90€ par trimestre au titre des frais administratifs inhérents à leur fonction d'administrateur.

Les administrateurs occupant des fonctions permanentes au sein de la mutuelle pourraient bénéficier d'indemnités de fonction telles que prévues par le Code de la Mutualité ; cette disposition n'est cependant pas appliquée à ce jour chez MUTA SANTÉ.

Transactions importantes :

Aucune transaction importante n'a été conclue en 2022 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2-2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Conseil d'Administration

Au niveau du Conseil d'Administration, une charte des administrateurs est signée par l'ensemble des administrateurs de la Mutuelle. Par l'intermédiaire de ce document, l'administrateur s'engage à :

- Agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Mutuelle,
- Exercer ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme, dans le cadre d'une mission bénévole,
- L'indépendance et le devoir d'expression ; chaque administrateur est indépendant et libre de son jugement dans le respect du caractère démocratique du fonctionnement de la mutuelle et une fois les décisions prises, est solidaire des stratégies décidées collégalement,
- L'assiduité, l'implication,
- L'engagement de participer aux réunions du Conseil d'Administration.

Il est par ailleurs évoqué les obligations de confidentialité, d'honorabilité et de compétences des administrateurs ainsi que les règles de cumul des mandats et de gestion des conflits d'intérêts.

La compétence des administrateurs est évaluée de façon collégiale et individuelle. Un plan de formation est présenté annuellement aux administrateurs ; celui-ci prend la forme de formations collectives et de formations individuelles

complémentaires à destination plus particulièrement des nouveaux administrateurs ou ceux jouant un rôle au sein du Comité d'Audit et des Risques.

Comité d'Audit et des Risques

Une charte du Comité d'Audit et des Risques décrit le rôle et le fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques et est remis à chaque membre. Par ailleurs, en plus des 8 administrateurs maximum, ce comité comprend un membre extérieur disposant de compétences financières et comptables.

Dirigeants effectifs

Conformément à la réglementation, les dossiers de notifications de nomination des dirigeants effectifs contenant l'examen des compétences et honorabilité des responsables des fonctions clés, ont été transmis à l'ACPR.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation, les dossiers de notification de nomination des fonctions clés contenant l'examen des compétences et honorabilité des responsables des fonctions clés, ont été transmis à l'ACPR.

Au niveau de l'honorabilité, il est demandé tous les ans aux administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions Clés un extrait de casier judiciaire (n°3) et une déclaration d'honorabilité et d'engagement.

2-3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES y compris l'évaluation interne de solvabilité

2-3-1 PILOTAGE DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est soumise MUTA SANTÉ sont déclinés en politiques écrites.

Ces politiques sont pilotées, instruites et examinées annuellement par les instances opérationnelles et par les fonctions Clés et sont ensuite communiquées au Comité d'Audit et des Risques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'Administration.

Après validation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés.

Les différentes politiques écrites existantes :

- Politique gouvernance, compétences et honorabilité, rémunération
- Politique gestion des risques
- Politique investissement
- Politique audit interne
- Politique contrôle interne
- Politique conformité
- Politique qualité des données
- Politique sous-traitance
- Politique EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
- Politique continuité d'activité

L'objectif principal des différentes politiques est la maîtrise des risques afférents. Elles consistent notamment en la définition de niveaux d'alerte sur les activités liées au risque défini ainsi que les actions à mener par niveau d'alerte pour les risques à priori comme pour les risques à posteriori et font l'objet d'une révision annuelle.

2-3-2 PROCESSUS DE L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES

La mise en œuvre du processus EIRS (ORSA) peut être décomposée en plusieurs phases structurantes :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- Le respect permanent des obligations réglementaires ;
- La déviation du profil de risque ;
- La rédaction du rapport EIRS.

Il est donc rédigé au moins une fois par an un rapport EIRS qui évalue la solvabilité et les risques de la mutuelle avec :

- Définition des indicateurs de risques ainsi que les seuils d'alertes
- Définition des actions en cas de dépassement des seuils
- Définition d'un scénario économique central
- Définition des stress test complétant le scénario central

2-4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Politique de contrôle interne

La démarche de contrôle interne s'appuie sur une politique qui définit le cadre de mise en œuvre du système de contrôle interne nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées.

L'animation du dispositif de contrôle interne s'appuie sur les éléments suivants :

- Une cartographie des macro-processus
- Une cartographie des risques
- Un référencement des contrôles de niveau 1
- Un plan de contrôle de niveau 2

Cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom up » et « top down ».

La première approche part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats. L'information suit donc un circuit bottom up où elle est progressivement remontée par les opérationnels jusqu'à la Direction Générale.

La deuxième approche part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par sa direction et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation. L'information suit donc un circuit top down en partant des hautes instances de l'organisation pour être utilisée dans l'optimisation du pilotage des différents services.

Traitement des incidents

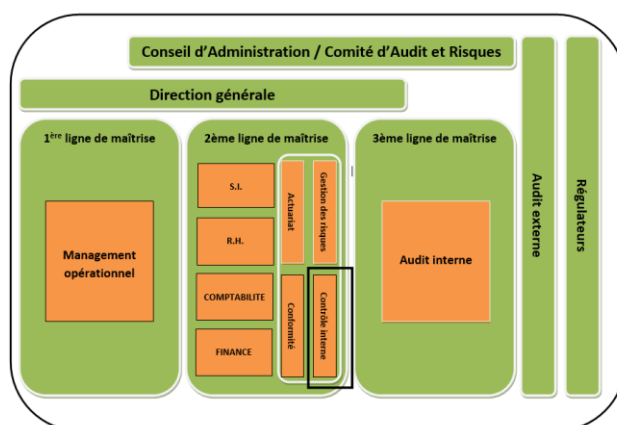
La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne qui constitue le socle des politiques définies donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action adaptés et efficaces.

La méthode de gestion de risques et de contrôle interne s'articule autour du principe des trois lignes de maîtrise :

- La première, manuelle ou informatisée, est réalisée dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et d'évaluer les actions de maîtrise. Il est réalisé dans les directions par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées ;
- enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par l'audit interne dans le cadre du plan d'audit annuel.



La conformité

L'article 46 de la Directive 2009/138/C3 dite Solvabilité 2 précise que la fonction de vérification de la conformité vise à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité.

Une politique conformité est rédigée avec pour objectif de préciser le traitement des :

- Risques de non-conformité identifiés dans le cadre du suivi des projets et d'identifier les éventuelles actions correctrices à mettre en œuvre ;
- Évolutions réglementaires et les analyses d'impact réalisées.

2-5 FONCTION AUDIT INTERNE

La Politique audit interne décrit la mission et le rôle de l'audit interne. Le champ d'intervention et le niveau de responsabilité sont également précisés. Les éléments de méthodologie sont mentionnés ainsi que les règles de déontologie.

La fonction audit interne préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine par le non-cumul de la fonction avec une fonction opérationnelle ou une autre fonction clé, ainsi que par son rattachement direct au Directeur Général.

2-6 FONCTION ACTUARIELLE

Comme prévu à l'article 272 du règlement délégué, la fonction actuarielle effectue, durant l'année, différents travaux liés au provisionnement, à la souscription, et à la réassurance.

Elle doit adresser annuellement pour validation au Conseil d'Administration un rapport dans lequel elle présente notamment les conclusions de ces travaux.

Le rapport de la fonction actuarielle sur les données au 31/12/2021 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2022.

2-7 SOUS TRAITANCE

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour les assurés.

En outre, la société conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions ou des activités. Elle doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Il est donc prévu une politique de la sous-traitance précisant notamment le processus de sélection des sous-traitants et leurs évaluations annuelles.

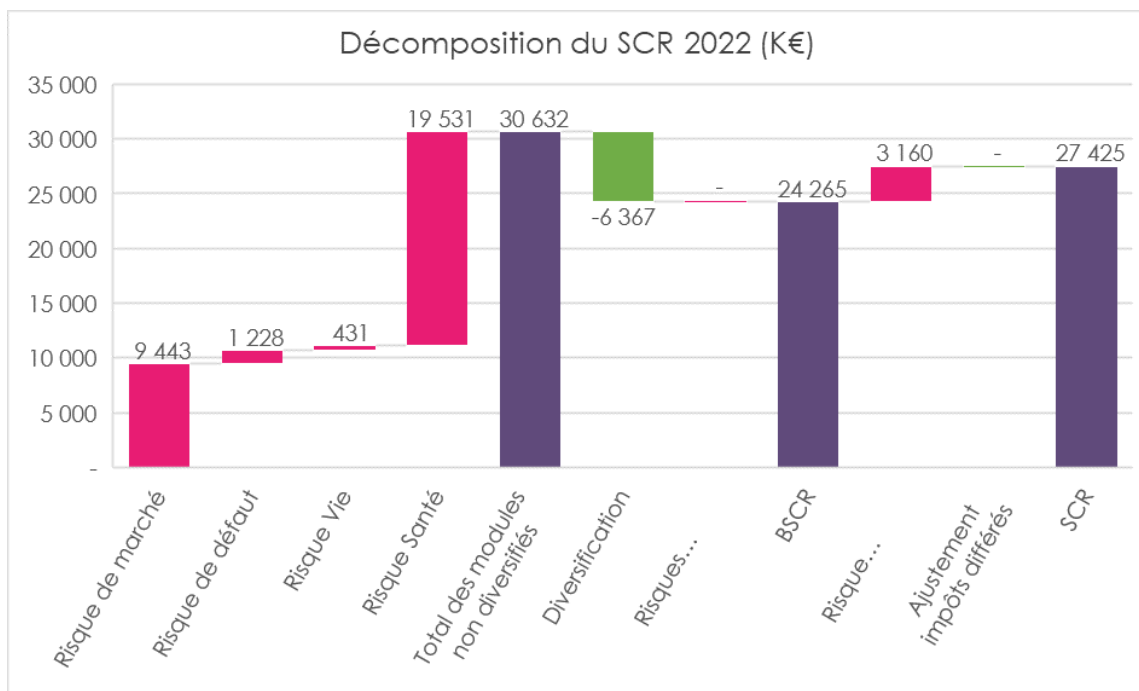
2-8 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information que celles présentées dans les parties 2.1 à 2.7 n'est à déclarer.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque est basé sur les risques quantifiables de la formule standard ainsi que sur la cartographie des risques de la Mutuelle.

Les risques pris en compte par la formule standard sont illustrés par la décomposition du SCR (chiffres à fin 2022) :



en K€	2021	2022
Risque de marché	10 944	9 443
Risque de défaut	1 505	1 228
Risque Vie	392	431
Risque Santé	18 703	19 531
Total des modules non diversifiés	31 544	30 633
Diversification	- 6 993	- 6 367
BSCR	24 551	24 266
Risque opérationnel	2 985	3 160
Ajustement impôts différés	- 219	0
SCR	27 316	27 425

Le SCR permet d'identifier les modules de risques principaux pour MUTA SANTÉ :

- Le risque de souscription santé : il comprend le risque catastrophe (16%) et le risque santé NSLT (84%) qui correspond au risque de provisionnement et de souscription. Il apparaît également à la marge un risque santé SLT du fait de l'apparition d'un premier invalide dans notre portefeuille.
- Le risque de marché : les principaux risques qui le constituent sont le risque action (38%), le risque de spread (20%) et le risque de taux d'intérêt (28%).

Au global, le risque de souscription santé, le risque de marché et le risque opérationnel représentent plus de 95% du risque.

L'analyse du SCR indique que MUTA SANTÉ reste exposée aux évolutions des conditions économiques et financières, mais également au risque de souscription. Ces facteurs de risques font l'objet d'une surveillance à travers des reportings trimestriels ou mensuels sur la tendance de la sinistralité du portefeuille, des effectifs assurés, des affaires nouvelles en souscription, ainsi que l'étude de l'ensemble du portefeuille de placements (risque de perte de valeur, de crédit, de concentration...).

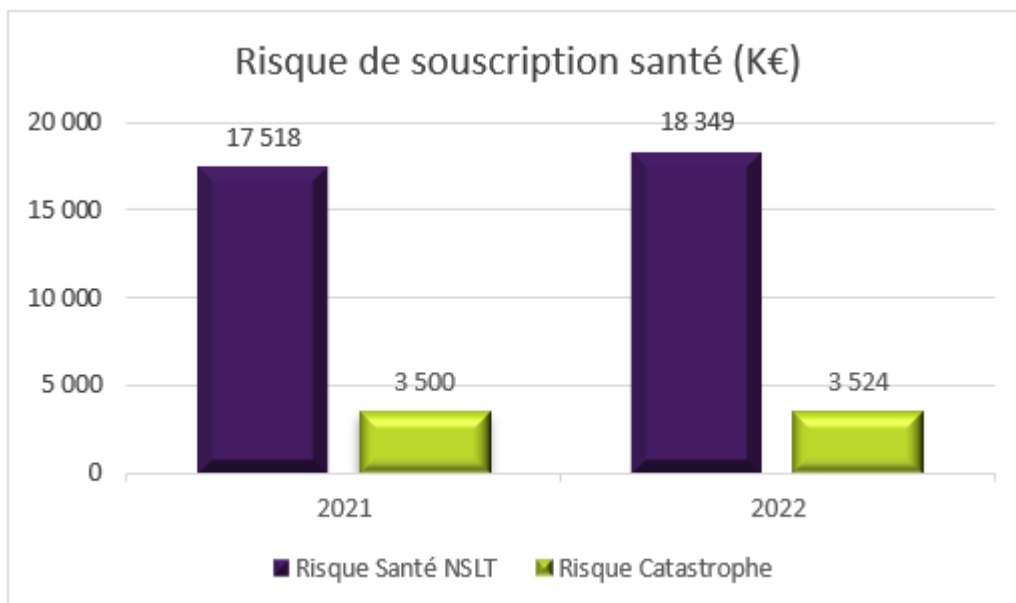
Par ailleurs, certains risques sont spécifiques à MUTA SANTÉ comme les risques stratégiques qui recouvrent les risques liés au développement de la mutuelle et aux évolutions de son environnement. Les principaux risques identifiés sont liés aux évolutions réglementaires ainsi qu'à la rentabilité des affaires souscrites et à l'érosion du portefeuille individuel.

3-1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

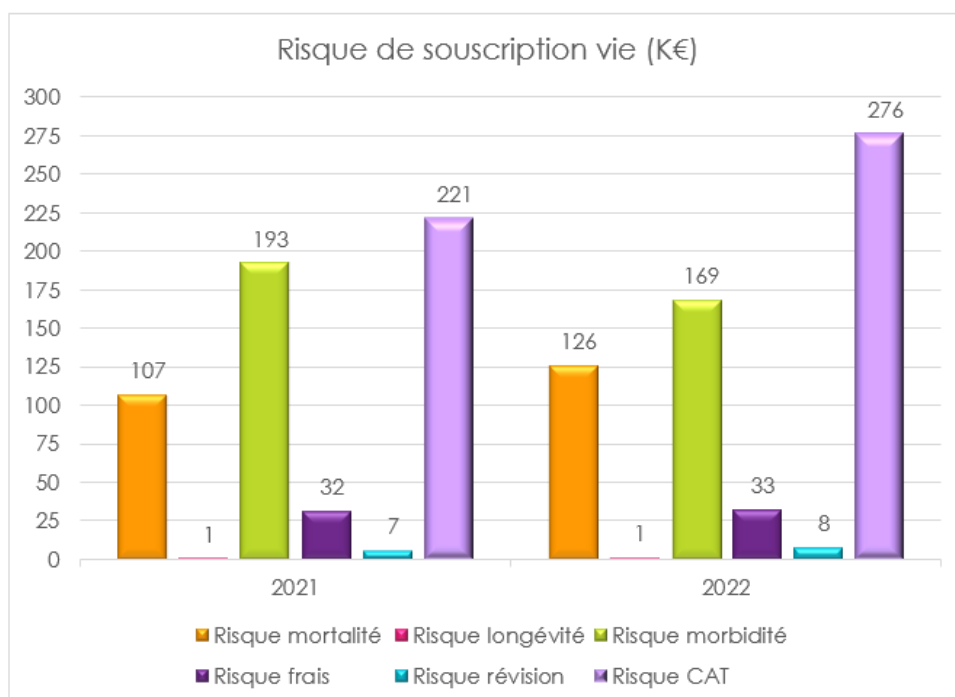
3-1-1 EXPOSITIONS AUX RISQUES

Le risque de souscription auquel MUTA SANTÉ est exposée est principalement le risque santé selon la formule standard. Le risque de rentabilité des affaires et le risque d'évolution réglementaire sont les principaux risques de l'entité.

Le risque de souscription tient compte de la faible cession en réassurance au niveau de la santé et de la mise en place d'un programme de réassurance complet en prévoyance (décès et arrêt de travail) dès le début de l'activité sur ces risques.



Par ailleurs, il existe un risque de souscription Vie de 431K€ contre 391K€ en 2021 qui progresse compte tenu des nouvelles affaires souscrites en prévoyance pour 2022 et qui tient compte de la réassurance proportionnelle.



Risque d'évolution réglementaire

L'assurance santé vise à couvrir les risques liés à la santé des individus (frais pharmaceutiques, hospitaliers, optiques, dentaires, etc...).

Depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité santé : l'évolution des taxes et contributions parfois rétroactives, les contraintes des contrats responsables et à compter de 2020 le 100% santé, l'annonce de report de prestations de la Sécurité Sociale vers les organismes complémentaires sans qu'on en sache le détail, ...

Ces évolutions réglementaires constituent un risque pour MUTA SANTÉ tant sur le plan financier que sur le plan concurrentiel, ainsi la réforme 100% santé a eu un impact sur les habitudes de consommation avec notamment le dentaire et l'auditif.

Concernant l'arrêt de travail, les évolutions réglementaires concernent essentiellement la réforme retraite à venir et son impact sur le vieillissement de la population assurée qui aura également un impact sur le risque décès des contrats collectifs.

Risque de rentabilité des affaires

En lien avec le risque d'évolution réglementaire, le risque de rentabilité des activités santé que ce soit en contrats collectifs ou individuels est important pour MUTA SANTÉ. Il constitue l'une des préoccupations majeures compte tenu du contexte concurrentiel actuel et des évolutions constatées sur la consommation santé.

En prévoyance collective, activité récente de MUTA SANTÉ, la rentabilité des affaires est un élément déterminant et une attention particulière est portée sur les risques avec la mise en place de réassurance spécifique pour les contrats d'importance nécessitant une approche globale prévoyance et santé.

L'objectif est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité.

3-1-2 CONCENTRATION DE RISQUES

MUTA SANTÉ est soumise au risque de concentration du fait d'une exposition géographique centrée sur l'Est de la France. Le risque est néanmoins très faible compte tenu du portefeuille de MUTA SANTÉ.

3-1-3 REDUCTION DE RISQUES

Les nombreuses récentes réformes réglementaires peuvent avoir des conséquences sur l'équilibre technique et financier des portefeuilles. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuilles...). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire :

- Veille réglementaire ;

- Renforcement des normes de souscription ;
- Analyse de la solvabilité par stress tests et exercice EIRS ;
- Pilotage technique des portefeuilles des contrats santé (suivi statistique des résultats, études, éventuelle opération d'indexation tarifaire annuelle pour assurer l'équilibre technique du portefeuille).

Par ailleurs, concernant l'activité prévoyance collective (décès et arrêt de travail), un programme complet de réassurance a été mis en place y compris au niveau de la couverture du risque catastrophe ; un programme spécifique de réassurance est également mis en place pour les contrats les plus importants.

3-1-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

Il convient de prendre en compte les évolutions réglementaires et leurs impacts dans le pilotage de l'activité. Ainsi, un plan d'action est mis en place à chaque modification réglementaire importante afin d'analyser les différents impacts et leurs conséquences sur la rentabilité des affaires. Les mesures d'évaluation de ce type de risque dépendront des caractéristiques de l'évolution réglementaire.

Le dispositif EIRS contribue pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place. Il permet de valider les plans d'action destinés à maîtriser le risque et à conserver le niveau des indicateurs financiers.

3-1-5 DEPENDANCE AUX RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en tenant compte des matrices de corrélation.

3-2 RISQUE DE MARCHE

3-2-1 DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

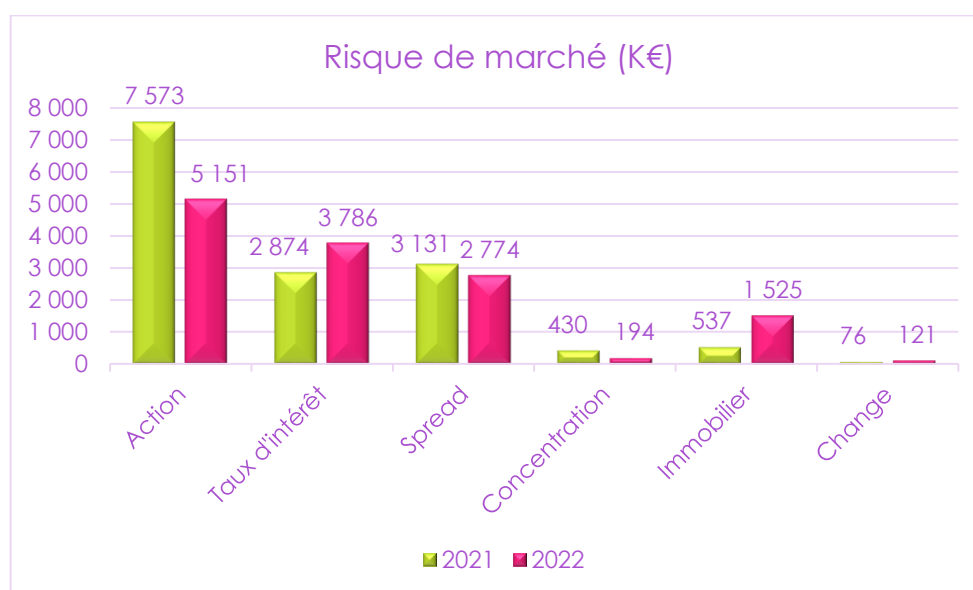
Le détail du portefeuille de placements de MUTA SANTÉ à fin 2022 est le suivant :

en K€	VALEUR DE MARCHÉ 2021	%	VALEUR DE MARCHÉ 2022	%
Obligations	51 161	67%	50 064	67%
Actions	16 038	21%	13 788	18%
Monétaire	2 435	3%	759	1%
Immobilier	2 147	3%	6 099	8%
Trésorerie	1 202	2%	856	1%
Actifs corporels	59	0%	62	0%
Autres	2 869	4%	3 097	4%
TOTAL	75 911	100%	74 724	100%

La ventilation est effectuée sur le portefeuille après transposition des 3 OPCVM les plus importantes présentes dans le portefeuille et hors immobilier d'exploitation.

3-2-2 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de marché au 31 décembre 2022 se décompose de la façon suivante :



SCR MARCHÉ En K€	2021	2022
Action	7 573	5 151
Taux d'intérêt	2 874	3 786
Spread	3 131	2 774
Concentration	430	194
Immobilier	537	1 525
Change	76	121
SCR	14 620	13 550
Diversification	-3 676	-4 107
SCR Marché	10 944	9 443

Le SCR marché est en baisse de 14% par rapport à 2021 et c'est le sous-module SCR action suivi par le SCR intérêt et spread qui sont les plus représentés.

La baisse significative du SCR action (-32%) est due notamment au niveau de l'ajustement symétrique (facteur de choc, réglementaire, évolutif selon la santé des marchés financiers) passant de +6.88% en 2021 à -3.02% en 2022. La baisse du SCR spread est dû à la baisse de la durée moyenne des obligations et de l'assiette choquée.

3-2-3 CONCENTRATION DE RISQUES

Ce risque est présent dans le risque concentration de la formule standard (sous-module du risque de marché) et reste limité pour MUTA SANTÉ (0,2 M€) et en baisse par rapport à 2021 du fait de l'amélioration de l'échelon de crédit d'un émetteur concerné.

3-2-4 REDUCTION DE RISQUES

L'application de la politique Investissement permet de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'Administration. La part action est ainsi fixée à un maximum de 21% dans l'allocation d'actif validée par le Conseil d'Administration.

Les décisions de gestion actuelles sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise du risque de marché.

3-2-5 SENSIBILITE AUX RISQUES

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différents critères sont analysés ainsi que leur impact sur le niveau de couverture du SCR (baisse du poids des actions, détérioration de la notation des obligations).

3-2-6 DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant compte des matrices de corrélation.

3-3 RISQUE DE CREDIT

3-3-1 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de crédit est défini par la directive Solvabilité 2 comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur. Les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

En K€	2021	2022	Evolution
SCR Type 1	278	302	9%
SCR Type 2	1 285	985	-23%
Total Type 1 + Type 2	1 563	1 287	-18%
Effet de diversification	-58	-59	2%
SCR Contrepartie	1 505	1 228	-18%

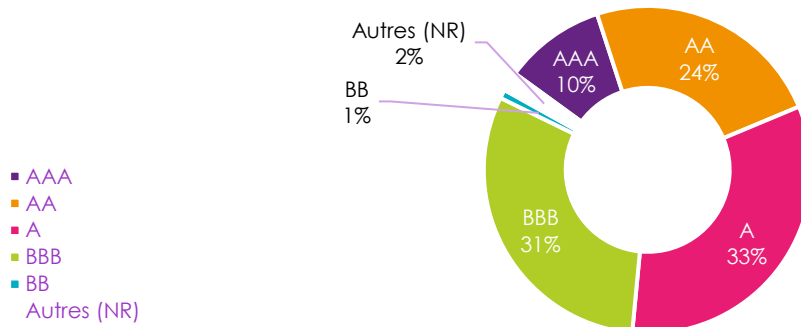
Le risque de défaut de contrepartie est limité sur la base de l'indicateur du module de SCR « risque de contrepartie » et celui-ci diminue en 2022 du fait de la diminution du volume des créances compensé en partie par une cession plus importante en réassurance et donc intégration du risque défaut des réassureurs.

L'évaluation des risques de crédit s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation.

La répartition par notation du portefeuille obligataire est donc un élément important du processus d'investissement :

Valeur de marché en K€	Total	%
AAA	5 008	10%
AA	11 865	24%
A	16 427	33%
BBB	15 380	31%
BB	430	1%
Autres (NR)	955	2%
Total	50 064	100%

Répartition par notation du portefeuille obligataire au 31/12/2022



3-3-2 CONCENTRATION DE RISQUES

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Cependant, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

3-3-3 REDUCTION DE RISQUES

Le respect de la politique Investissement permet de s'assurer que les investissements sont effectués selon le principe de la personne prudente et que les risques sont maîtrisés.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par un suivi :

- des notations des émetteurs bancaires ;
- de la qualité de la relation avec les partenaires.

3-3-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

En plus des analyses sur les risques obligataires individuels, la structure globale des portefeuilles par notation fait également l'objet d'un suivi et de contrôle.

Les changements de notation après l'achat peuvent toutefois impacter la qualité du portefeuille obligataire. Un suivi des changements de notation est réalisé permettant ainsi de maîtriser le risque de crédit.

3-3-5 DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant compte des matrices de corrélation.

3-4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme le risque de ne pas pouvoir réaliser des investissements et autres actifs en vue d'honorer les engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

3-4-1 EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque de liquidité correspond pour MUTA SANTÉ à une problématique de trésorerie disponible afin de respecter ses engagements de prestations. MUTA SANTÉ étant principalement un assureur santé, ses engagements vis-à-vis de ses assurés sont majoritairement des engagements à court terme.

Afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque, il est établi un état journalier de la trésorerie disponible sur les comptes courants et les livrets, ainsi qu'une projection par quinzaine des disponibilités sur les comptes courants en fonction des sorties de trésorerie prévues. Un reporting mensuel à l'attention du Comité de direction est établi par la direction comptable et financière.

La part de monétaire (livret et OPCVM monétaire) au 31 décembre 2022 permet ainsi de limiter le risque de liquidité.

3-4-2 CONCENTRATION DES RISQUES

Le risque de liquidité est limité et maîtrisé pour MUTA SANTÉ. Il n'y a pas de risque de concentration.

3-4-3 REDUCTION DES RISQUES

MUTA SANTÉ n'est pas soumis au risque de liquidité.

3-4-4 SENSIBILITE AUX RISQUES

MUTA SANTÉ n'est pas sensible au risque de liquidité.

3-4-5 MONTANT DU BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Le montant de bénéfice attendu inclus dans les primes futures au 31/12/2022 a été évalué à 1 908 K€.

Bénéfice attendu dans les primes futures (K€)	Total
Vie	391
Non Vie	1 516
Total	1 908

Le montant de bénéfice attendu inclus dans les primes futures ne tient pas compte des PANE à recevoir, contrairement à la meilleure estimation pour provisions pour primes (Best Estimate de primes).

3-5 RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel de la mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de la Mutuelle imputable à des procédures, personnes et système interne ou à des évènements extérieurs comme :

- risques liés à des dysfonctionnements du système informatique,
- risques liés à des problématiques de sécurité ou de qualité des données,
- risques de non-conformité,
- risques de rupture d'activité.

La mesure du risque opérationnel est suivie à travers la cartographie des risques qui prévoit des actions de maîtrise en fonction de leur importance. Ces actions interviennent sur la cause du risque ou la fréquence et sont intégrées dans le dispositif de contrôle interne. Cette cartographie fait l'objet de revue régulière afin d'appréhender les risques émergents comme la dégradation de l'environnement économique, les cybers attaques, l'absentéisme du personnel...

3-6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant.

3-7 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

MUTA SANTÉ est une mutuelle interprofessionnelle dont l'activité est majoritairement dédiée à la couverture des frais de santé dans l'Est de la France.

Son bilan présente un total actif de 84,0 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 14% investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 85% du total des placements et sont composés majoritairement d'OPCVM.

Les engagements en Santé et arrêt de travail représentent la majorité des provisions techniques de MUTA SANTÉ.

Montants en K€	Comptes sociaux	Solvabilité 2
Placements	67 352	67 899
Immobilier	0	0
Participations	0	0
Actions	0	0
Obligations	11 671	10 221
Autres	55 681	57 677
Provisions techniques cédées	6 648	4 175
Impôts différés actifs	0	2 490
Autres actifs	14 875	9 393
Ecart d'acquisition	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	550	0
Immobilisations corporelles	6 620	6 620
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0
Prêts	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	5 708	776
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	0	0
Autres créances	794	794
Trésorerie	726	726
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	476	476
TOTAL ACTIF	88 875	83 957
Provisions techniques brutes	16 688	10 636
Meilleure estimation	0	8 813
Marge de risque	0	1 822
Impôts différés passifs	0	2 490
Autres passifs	18 006	16 336
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	228	228
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	0
Dettes financières	0	0
Dettes nées d'opération d'assurance	2 724	2 724
Dettes nées d'opération de réassurance	2 242	572
Dettes subordonnées	0	0
Autres dettes	12 812	12 812
TOTAL PASSIF	34 694	29 462
Excédent de l'actif sur le passif	54 181	54 495

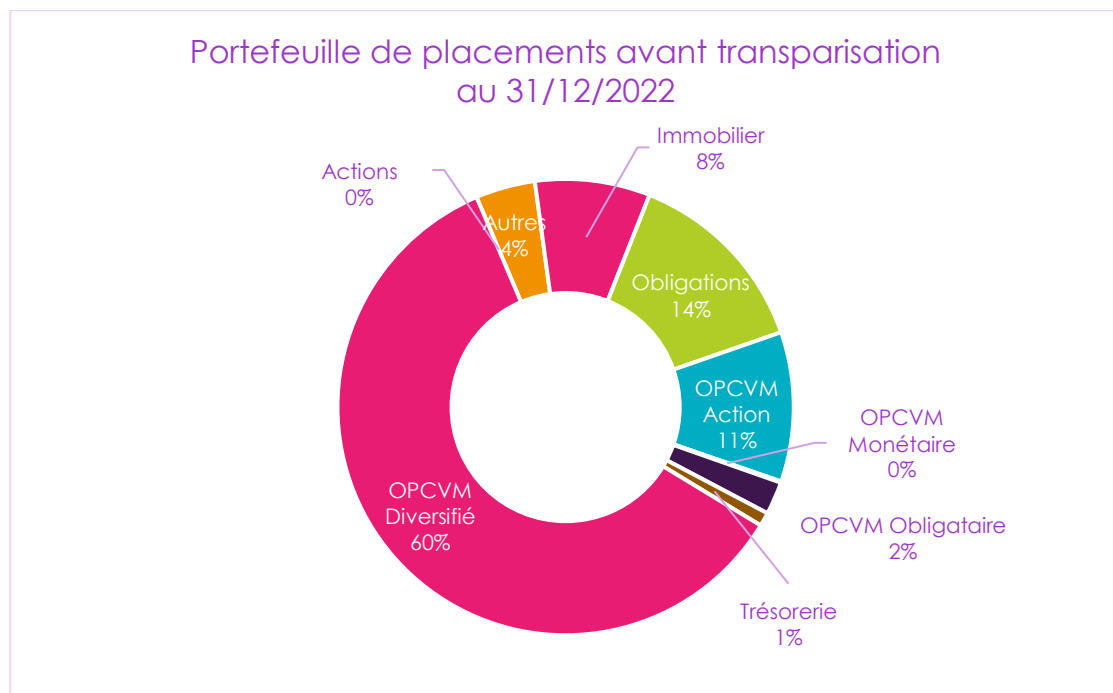
4-1 ACTIF

4-1-1 ACTIFS INCORPORELS

MUTA SANTÉ dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 550K€. Ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité ce qui fait que ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

4-1-2 PLACEMENTS

La valeur comptable des placements au 31/12/2022 est de 67,4M€. En valeur de marché, les placements sont évalués à cette même date à 67,9M€ avec la ventilation suivante :



La valorisation à des fins de solvabilité se base sur :

- Des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe,
- Des valeurs à dire d'expert pour l'immobilier et les participations,
- Les valeurs comptables.

Ainsi pour chaque catégorie importante d'actif financier, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

Immobilier :

- Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements sera calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant à compter de la date d'achèvement des travaux,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

Actions, OPCVM :

- Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

Obligations et autres titres assimilés :

- Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.
 - Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.
- Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et avec coupons courus.

Trésorerie et équivalents :

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur comptable.
- Norme prudentielle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur comptable.

La mutuelle n'a donc pas utilisé de propre valorisation de ses actifs en dehors de ceux d'un marché coté ou celle communiquée par le prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers.

4-1-3 LA REASSURANCE

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 40% des provisions techniques brutes et un pourcentage faible de la valeur nette comptable de l'actif au 31 décembre 2022.

Au bilan prudentiel, les provisions techniques cédées représentent 39% des provisions techniques brutes et un pourcentage faible de la valeur de marché de l'actif au 31 décembre 2022.

4-1-4 IMPOTS DIFFERES ACTIFS

L'écart entre les valeurs inscrites au bilan prudentiel et au bilan fiscal donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés, dans le respect de l'article 15 du règlement délégué.

En norme Solvabilité 2, MUTA SANTÉ comptabilise un impôt différé actif de 2 490 K€, principalement dû au reclassement au bilan prudentiel des primes acquises non émises intégrées dans les Best Estimate de primes et capé par l'impôt différé passif.

4-1-5 TRESORERIE

Dans la mesure où MUTA SANTÉ dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis et sans pénalité sur le capital) ses liquidités placées sur des comptes courants ou livrets bancaires, la valorisation de ces actifs a été retenue à sa valeur comptable.

4-1-5 CREANCES ET AUTRES ACTIFS

L'écart constaté entre la valeur comptable des créances nées d'opérations d'assurance et la valeur prudentielle correspond au retraitement des primes acquises non émises.

Les autres actifs sont valorisés dans le bilan prudentiel à leurs valeurs comptables.

4-2 PROVISIONS TECHNIQUES

4-1-1 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le cadre de Solvabilité 2, les provisions techniques correspondent à la somme des provisions Best Estimate et de la marge de risque.

Le total des provisions techniques dans les comptes sociaux au 31/12/2022 est de 16.7M€ contre 13.8M€ en 2021 alors qu'il est de 10.6M€ en normes prudentielles contre 12.2M€ en 2021.

La stabilité des provisions Best Estimate, au regard de l'augmentation des provisions comptables, est expliquée par la combinaison des deux composantes suivantes :

- Augmentation du Best Estimate de sinistres conformément aux provisions comptables. Le Best Estimate de sinistres valorisant le même périmètre que les provisions comptables.
- Diminution du Best Estimate de primes qui valorise l'année de production 2023. Ce périmètre est supplémentaire au périmètre de bilan comptable. Le Best Estimate de primes est synonyme d'une anticipation d'un résultat technique 2023 excédentaire.

en K€,		2 022	
Provisions brutes chargées		Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	4 596	7 751
	dont BE sinistres	7 479	7 751
	dont BE primes	-4 190	
	dont Marge de risque	1 307	
Prévoyance non vie	Provisions techniques	5 228	7 280
	dont BE sinistres	6 242	7 280
	dont BE primes	-1 436	
	dont Marge de risque	421	
Prévoyance vie	Provisions techniques	812	1 657
	dont BE sinistres	1 517	1 657
	dont BE primes	-799	
	dont Marge de risque	94	
TOTAL	Provisions techniques	10 636	16 688
	dont BE sinistres	15 238	16 688
	dont BE primes	-6 425	
	dont Marge de risque	1 822	

4-1-2 METHODE DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions de MUTA SANTÉ majoritairement présentes au niveau de la Lob n°1 (assurance des frais médicaux et incapacité) sont valorisées dans le référentiel Solvabilité 2 en utilisant la séparation entre une meilleure estimation d'une part (*best estimate*) et une marge pour risque d'autre part.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres (Best Estimate de sinistres) prend en compte les frais de gestion de sinistre, les frais d'administration, les frais d'acquisition et correspond à la valeur actualisée des flux futurs du stock de sinistres encours à la date d'évaluation.

La meilleure estimation des provisions pour primes (Best Estimate de primes) est l'évaluation d'une année de primes futures, des sinistres et frais s'y rapportant. Cette évaluation est effectuée conformément à la limite des contrats (art. 18 du règlement délégué 2015/35/CE) liée au fait que l'assureur ne dispose plus de temps

pour résilier le contrat (contrats à tacite reconduction) à la date du 31 décembre et est donc engagé pour une année supplémentaire.

En supplément des flux futurs sur lesquels est engagé la mutuelle au 31 décembre, le Best Estimate de primes tient compte de primes acquises non émises qui sont à recevoir l'année suivante (en accord avec les préconisations de l'ACPR). Ces flux, en tant qu'encaissements futurs, viennent en déduction des engagements.

La marge de risque est calculée par la méthode simplifiée de la durée du SCR (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014). Il est néanmoins vérifié régulièrement que cette méthode de simplification reste prudente.

4-1-3 NIVEAU D'INCERTITUDE LIEE AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Compte tenu des risques assurés, aucune mesure du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques n'a été effectuée.

4-1-4 CORRECTION POUR VOLATILITE

MUTA SANTÉ n'utilise pas la correction pour volatilité.

4-3 AUTRES PASSIFS

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs au bilan économique sont les suivantes :

Impôts différés passifs	0	2 490
Autres passifs	18 006	16 336
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	228	228
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	0
Dettes financières	0	0
Dettes nées d'opération d'assurance	2 724	2 724
Dettes nées d'opération de réassurance	2 242	572
Dettes subordonnées	0	0
Autres dettes	12 812	12 812
TOTAL PASSIF	34 694	29 462
Excédent de l'actif sur le passif	54 181	54 495

4-3-1 IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Comme à l'actif du bilan, en normes Solvabilité 2, un impôt différé est calculé sur chaque poste du bilan prudentiel par application du taux d'impôt à la différence de valorisation entre les référentiels Solvabilité 2 et fiscal.

MUTA SANTÉ comptabilise un impôt différé passif de 2 490K€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs ainsi qu'aux écarts de provisions techniques.

Au 31/12/2022, la position nette des impôts différés est une situation à 0 dans la mesure où les IDA sont capés à hauteur de l'IDP.

	2022
Impôt différé Actifs	2 489 833
<i>Dont IDA à l'Actif du bilan</i>	<i>2 544 218</i>
<i>Dont IDA au Passif du bilan</i>	<i>8 322</i>
Impôt différé Passifs	2 489 833
<i>Dont IDP à l'Actif du bilan</i>	<i>394 310</i>
<i>Dont IDP au Passif du bilan</i>	<i>2 095 523</i>
Ajustement pour impôt différé	0

IDA>IDP donc IDP

4-3-2 AUTRES DETTES

En vertu du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés.

Ce principe a été retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de la mutuelle pour évaluer les autres dettes. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.

Il est à noter que les primes acquises non émises cédées, incluses dans le poste « Dettes nées d'opération de réassurance » en comptes sociaux, sont reclassées en valorisation prudentielle dans le Best Estimate cédé (conformément aux préconisations de l'ACPR). Ainsi l'écart constaté sur ce poste entre les deux évaluations correspond à ce reclassement. Les provisions pour primes acquises non émises cédées sont égales entre les deux valorisations mais ne sont pas classées dans le même poste.

4-4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été retenue.

4-5 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « Valorisation ».

GESTION DU CAPITAL

5-1 FONDS PROPRES

MUTA SANTÉ est une mutuelle interprofessionnelle et ses fonds propres sont composés exclusivement de son fonds d'établissement et de ses réserves. Au 31/12/2022, au niveau des comptes sociaux les fonds propres représentaient un montant de 54 181 K€.

Les fonds propres Solvabilité 2 représentent un montant de 54 495K€.

Montants en K€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	52 547	54 181
Capital en actions ordinaires	400	400
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	52 147	53 781
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	8 104	313
Passage des placements en valeur de marché	11 030	547
Meilleure estimation	1 996	5 402
<i>dont provisions brutes</i>	3 371	7 875
<i>dont provisions cédées</i>	-1 374	-2 473
Marge de risque	-1 739	-1 822
Réévaluation autres actifs	-4 162	-5 482
Réévaluation autres passifs	1 197	1 669
Impôts différés	-219	0
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	60 651	54 495

L'écart de valorisation de fonds propres de 314 K€ est expliqué par les variations d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2 décrits dans le chapitre « 4. Valorisation » et synthétisés ci-dessous :

En K€	2021	2022
Fonds propres S1	52 547	54 181
Passage de S1 à S2 – Actifs	7 093	-4 919
Passage de S1 à S2 – Passifs	2 749	7 054
Marge de risque	-1 739	-1 822
Fonds propres S2	60 651	54 495

La baisse des fonds propres S2 provient de la baisse des plus-values latentes sur le portefeuille action mais surtout obligataire.

Au 31 décembre 2022, **MUTA SANTÉ couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 199%**, contre 222% au 31 décembre 2021.

Tous les fonds propres sont de niveau 1 et passent de 60 651 K€ en 2021 à 54 495K€ en 2022.

Montants en K€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque		
Fonds propres de base	60 651	54 495
Niveau 1	60 651	54 495
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	60 651	54 495
Niveau 1	60 651	54 495
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	6 829	6 856
Ratio de couverture du MCR	888%	795%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	60 651	54 495
Niveau 1	60 651	54 495
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	27 316	27 425
Ratio de couverture du SCR	222%	199%

Le SCR reste stable et passe de 27 316K€ à 27 425K€ du fait de l'augmentation de l'activité compensée notamment par une baisse du SCR marché.

Les fonds propres sont augmentés du résultat de l'exercice 2022.

Gestion des fonds propres :

Chaque année, les fonds propres sont augmentés à partir de l'affectation des résultats, après décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Pour sa gestion des fonds propres et sa maîtrise des risques, MUTA SANTÉ a mis en place, conformément à l'article 44 du règlement 2015/35/CE, une gestion des risques visant à atteindre un niveau de rentabilité et solvabilité cible. La mutuelle effectue un EIRS chaque année afin de vérifier sa solvabilité dans le temps et la suffisance de ses fonds propres. Un processus EIRS exceptionnel peut être réalisé en complément lorsqu'une décision stratégique modifie significativement le profil de risque de la mutuelle.

Les processus EIRS permettent ainsi de mesurer les effets de décisions stratégiques prises par le Conseil d'Administration et la sensibilité de la mutuelle aux variations de l'environnement économique. Ces simulations contribuent également à tester sa capacité à assurer le paiement de la totalité de ses engagements pris envers des adhérents, dans un contexte particulièrement défavorable.

5-2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL SOLVABILITE REQUIS

Le tableau suivant présente les résultats relatifs aux calculs de SCR au 31 décembre 2022 :

	2021	2022
Montants en K€	SCR brut	SCR brut
Risque de marché	10 944	9 443
Risque de défaut de contrepartie	1 505	1 228
Risque de souscription vie	392	431
Risque de souscription santé	18 703	19 531
Diversification	-6 993	-6 367
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	24 551	24 265
Risque opérationnel	2 985	3 160
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-219	0
SCR	27 316	27 425
Fonds propres éligibles	60 651	54 495
Ratio de couverture SCR	222%	199%

MUTA SANTÉ utilise la formule standard. Aucune simplification ayant un effet significatif n'a été utilisée dans la formule standard de calcul du SCR.

Par ailleurs, le minimum de capital requis (MCR) calculé correspond au plancher en fonction du SCR (25%) et s'élève à **6 856 K€** en 2022 avec un ratio de couverture de 795%. Pour rappel, il était de 6 829 K€ en 2021.

5-3 UTILISATION DU SOUS MODULE « risque sur action »

MUTA SANTÉ utilise la formule standard pour calculer le SCR et n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée. Aucune mesure transitoire n'a été appliquée.

5-4 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE

MUTA SANTÉ utilise la formule standard. La seule simplification utilisée concerne les calculs du SCR CAT Vie qui est calculé comme 0,015% des capitaux sous risque nets de réassurance.

5-5 NON-RESPECT DU SCR OU DU MCR

Au 31 décembre 2022, le SCR et le MCR sont couverts par les fonds propres de MUTA SANTÉ.

Les montants de SCR et MCR sont définitifs et ne sont pas subordonnés à une évaluation par l'autorité de contrôle.

Au cours du processus de l'EIRS, un scénario central et plusieurs scénarios adverses sont modélisés. Les décisions futures de gestion pour maintenir la couverture du SCR et du MCR sont décrites dans le rapport EIRS.

5-6 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « Gestion du capital ».

ANNEXES

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisitions différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0K€
Actifs d'impôts différés	R0040	2 490K€
Excédent du régime de retraite	R0050	0K€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 620K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	67 899K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0K€
<i>Actions</i>	R0100	0K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	0K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	0K€
<i>Obligations</i>	R0130	10 221K€
Obligations d'État	R0140	3 514K€
Obligations d'entreprise	R0150	6 707K€
Titres structurés	R0160	0K€
Titres garantis	R0170	0K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	54 519K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	3 158K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	0K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	0K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0K€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 175K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	3 521K€
Non-vie hors santé	R0290	0K€
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 521K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	654K€
Santé similaire à la vie	R0320	48K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	607K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	776K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	794K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0K€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	726K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	476K€
Total de l'actif	R0500	83 957K€

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	9 711K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0K€
Meilleure estimation	R0540	0K€
Marge de risque	R0550	0K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	9 711K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0K€
Meilleure estimation	R0580	8 028K€
Marge de risque	R0590	1 683K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	925K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	113K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0K€
Meilleure estimation	R0630	67K€
Marge de risque	R0640	45K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	812K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0K€
Meilleure estimation	R0670	718K€
Marge de risque	R0680	94K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	0K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0K€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0K€
Provisions pour retraite	R0760	228K€
Dépôts des réassureurs	R0770	0K€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 490K€
Produits dérivés	R0790	0K€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	5 515K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 724K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	572K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 297K€
Passifs subordonnés	R0850	0K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0K€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1K€
Total du passif	R0900	29 462K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	54 495K€

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu		
	C0010	C0020		
			C0200	
Primes émises				
Brut — Assurance directe	R0110	96 209K€	2 743K€	98 952K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	 	 	
Part des réassureurs	R0140	2 729K€	2 037K€	4 767K€
Net	R0200	93 480K€	706K€	94 186K€
Primes acquises				
Brut — Assurance directe	R0210	96 509K€	3 017K€	99 526K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	 	 	
Part des réassureurs	R0240	2 736K€	2 212K€	4 947K€
Net	R0300	93 773K€	805K€	94 578K€
Charge des sinistres				
Brut — Assurance directe	R0310			89 080K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	 	 	
Part des réassureurs	R0340	2 542K€	1 928K€	4 470K€
Net	R0400	84 186K€	424K€	84 610K€
Variation des autres provisions techniques				
Brut — Assurance directe	R0410	0K€	3 165K€	3 165K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	 	 	
Part des réassureurs	R0440	0K€	2 507K€	2 507K€
Net	R0500	0K€	658K€	658K€
Dépenses engagées	R0550	9 830K€	62K€	9 892K€
Autres dépenses	R1200	 	 	
Total des dépenses	R1300	 	 	9 892K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie			Total
		Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		C0240	C0250	C0260	C0300
Primes émises					
Brut	R1410	2 460K€	1 204K€		3 664K€
Part des réassureurs	R1420	1 787K€	922K€		2 709K€
Net	R1500	673K€	282K€		956K€
Primes acquises					
Brut	R1510	2 778K€	1 333K€		4 111K€
Part des réassureurs	R1520	1 997K€	1 003K€		3 001K€
Net	R1600	781K€	330K€		1 111K€
Charge des sinistres					
Brut	R1610	1 106K€	4K€		1 109K€
Part des réassureurs	R1620	936K€	2K€		938K€
Net	R1700	170K€	2K€		172K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut	R1710	0K€	78K€		78K€
Part des réassureurs	R1720	0K€	40K€		40K€
Net	R1800	0K€	37K€		37K€
Dépenses engagées	R1900	-48K€	31K€		-17K€
Autres dépenses	R2500				
Total des dépenses	R2600				-17K€

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties		
		C0060	C0070	C0150	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0K€		0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0K€		0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030		718K€	718K€	67K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		607K€	607K€	48K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		112K€	112K€	19K€
Marge de risque	R0100	94K€		94K€	45K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0K€		0K€	0K€
Meilleure estimation	R0120		0K€	0K€	0K€
Marge de risque	R0130	0K€		0K€	0K€
Provisions techniques — Total	R0200	812K€		812K€	113K€

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	-4 190K€	-1 436K€	-5 626K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-339K€	-801K€	-1 140K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 851K€	-634K€	-4 486K€
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	7 479K€	6 175K€	13 654K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	207K€	4 454K€	4 661K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 272K€	1 721K€	8 993K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	3 289K€	4 739K€	8 028K€
Total meilleure estimation — net	R0270	3 421K€	1 086K€	4 507K€
Marge de risque	R0280	1 307K€	376K€	1 683K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation	R0300	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	R0310	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques — Total				
Provisions techniques — Total	R0320	4 596K€	5 115K€	9 711K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-132K€	3 653K€	3 521K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	4 728K€	1 462K€	6 190K€

S.19.01.21 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / Année de souscription

20010	Année d'accident
Sinistres payés bruts (non cumulés)	
(valeur absolue)	

Année	Année de développement										10 et +	C0180				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Préc éden																
N-9	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
N-8	R0160															
N-7	R0170	55 521K€	6 484K€	105K€	-20K€	-0K€	1K€	1K€	1K€	1K€	1K€	1K€				
N-6	R0180	5 050K€	5 050K€	97K€	8K€	5K€	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€				
N-5	R0190	54 118K€	4 955K€	109K€	7K€	-2K€	2K€	1K€	1K€	1K€	1K€	1K€				
N-4	R0200	57 669K€	5 586K€	98K€	2K€	6K€	6K€	1K€	1K€	1K€	1K€	1K€				
N-3	R0210	59 418K€	6 014K€	104K€	13K€	-0K€	14K€									
N-2	R0220	65 306K€	5 175K€	157K€	14K€											
N-1	R0230	63 789K€	5 470K€	161K€												
N	R0240	78 789K€	6 479K€													
	R0250	82 339K€														
Total	R0260															618 584K€

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +	C0360				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Préc éden																
N-9	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
N-8	R0160															
N-7	R0170															
N-6	R0180															
N-5	R0190															
N-4	R0200															
N-3	R0210	6 921K€	198K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€				
N-2	R0220	7 802K€	2 46K€	17K€												
N-1	R0230	10 390K€	2 910K€													
N	R0240	11 113K€														
	R0250															
Total	R0260															12 606K€

S.23.01.01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	CO20	CO20	CO20	CO40	CO20
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/235					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R010	0K€	0K€	0K€	0K€
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R040	400K€	0K€	0K€	0K€
Comptes mutualistes subordonnés	R050	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds excédentaires	R070	0K€	0K€	0K€	0K€
Actions de préférence	R080	0K€	0K€	0K€	0K€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R010	0K€	0K€	0K€	0K€
Primes subordonnées	R030	54 095K€	0K€	0K€	0K€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R040	0K€	0K€	0K€	0K€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés, supra	R050	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de solvabilité II	R020	0K€	0K€	0K€	0K€
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R020	0K€	0K€	0K€	0K€
Total fonds propres de base après déductions	R020	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelables sur demande	R090	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Engagements juridiques contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R080	0K€	0K€	0K€	0K€
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R030	0K€	0K€	0K€	0K€
Autres fonds propres auxiliaires	R090	0K€	0K€	0K€	0K€
Total fonds propres auxiliaires	R040	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R050	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R050	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R050	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R050	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Capital de solvabilité requis	R050	77 425K€	0K€	0K€	0K€
Minimum de capital requis	R060	6 856K€	0K€	0K€	0K€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R060	198,70%	0K€	0K€	0K€
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R060	794,80%	0K€	0K€	0K€
Reserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R070	54 495K€	0K€	0K€	0K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R070	0K€	0K€	0K€	0K€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R070	0K€	0K€	0K€	0K€
Autres éléments de fonds propres de base	R070	400K€	0K€	0K€	0K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds-cantons	R070	0K€	0K€	0K€	0K€
Reserve de réconciliation	R070	54 095K€	0K€	0K€	0K€
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP) – activités vie	R070	391K€	0K€	0K€	0K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP) – activités non-vie	R070	1 516K€	0K€	0K€	0K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPFP)	R070	1 908K€	0K€	0K€	0K€

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020		
Risque de souscription en vie	R0030		Risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 160K€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-0K€
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0K€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0K€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	27 425K€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0K€
Capital de solvabilité requis	R0220	27 425K€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis de base (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription Vie	R0030	
Risque de souscription Health	R0040	
Risque de souscription Non-vie	R0050	

S.25.01.21.04

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approach based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0K€
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	6 559K€

S.28.02.01

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	MCR _(R,N,L)	MCR _(R,L,L)
	C0010	C0020
R0010	4 784K€	0K€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	3 421K€	93 470K€	0K€	0K€
R0030	1 086K€	1 032K€	0K€	0K€
R0040	0K€	0K€	0K€	0K€
R0050	0K€	0K€	0K€	0K€
R0060	0K€	0K€	0K€	0K€
R0070	0K€	0K€	0K€	0K€
R0080	0K€	0K€	0K€	0K€
R0090	0K€	0K€	0K€	0K€
R0100	0K€	0K€	0K€	0K€
R0110	0K€	0K€	0K€	0K€
R0120	0K€	0K€	0K€	0K€
R0130	0K€	0K€	0K€	0K€
R0140	0K€	0K€	0K€	0K€
R0150	0K€	0K€	0K€	0K€
R0160	0K€	0K€	0K€	0K€
R0170	0K€	0K€	0K€	0K€

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	MCR _(L,N,L)	MCR _(L,L,L)
	C0070	C0080
R0200	0K€	132K€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0K€		0K€	
R0220	0K€		0K€	
R0230	0K€		0K€	
R0240	0K€		131K€	
R0250		0K€		184 195K€

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	4 916K€
Capital de solvabilité requis	27 425K€
Plafond du MCR	12 341K€
Plancher du MCR	6 856K€
MCR combiné	6 856K€
Seuil plancher absolu du MCR	4 000K€
	C0130
Minimum de capital requis	6 856K€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	4 784K€	132K€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	26 691K€	735K€
Plafond du montant notionnel du MCR	12 011K€	331K€
Plancher du montant notionnel du MCR	6 673K€	184K€
Montant notionnel du MCR combiné	6 673K€	184K€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	2 700K€	4 000K€
Montant notionnel du MCR	6 673K€	4 000K€



Une mutuelle au
service de tous :
**pourquoi
aller ailleurs ?**